

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la
Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice
et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

14 NOVEMBRE 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Formation et accompagnement dans les écoles supérieures des arts (ESA) pour l'obtention du statut d'artiste».....	3
1.2	Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Partenariat entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et SABCA Technologies»	6
1.3	Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis Bruxelles (suivi)».....	7
1.4	Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Statut des étudiants-représentants (suivi)»	9
1.5	Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Réforme des rythmes académiques dans le supérieur (suivi)»	11
1.6	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Réforme du calendrier académique»	11
1.7	Question de M. Martin Casier, intitulée «État des lieux des réflexions autour de la réforme des rythmes académiques»	11
1.8	Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Nouveaux rythmes scolaires et impact sur le transport des étudiants du supérieur»	11
1.9	Question de M. Martin Casier, intitulée «Pétition de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) pour lutter contre l'augmentation du coût de la vie et des études»	18
1.10	Question de M. John Beugnies, intitulée «Mobilisation étudiante à l'occasion de la Journée internationale de l'étudiant»	18
1.11	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Grève du 9 novembre».....	22

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 16h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

I Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Formation et accompagnement dans les écoles supérieures des arts (ESA) pour l’obtention du statut d’artiste»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, je souhaitais depuis longtemps vous poser cette question, mais je devais attendre que le projet de loi du Parlement fédéral portant création de la Commission du travail des arts et améliorant la protection sociale des travailleurs des arts soit adopté. Il l’a été le 8 novembre dernier en commission des Affaires sociales de la Chambre. Cette adoption constitue le deuxième volet de la réforme qui réorganise le nouveau statut pour les travailleurs des arts. Cette réforme est importante pour l’ensemble du monde culturel et l’est également pour les étudiants et étudiantes qui sont aujourd’hui à la recherche de réponses pour savoir s’ils vont devenir indépendants, travailleurs intermittents sous ce statut ou plutôt employés d’un opérateur.

Pour les travailleurs des arts, l’entrée dans le nouveau dispositif sera plus souple. Le nouveau dispositif devrait permettre à de nombreux jeunes artistes sortant des écoles supérieures des arts (ESA) de bénéficier plus facilement du statut. Cependant, d’autres nouveaux obstacles pourraient surgir si nous ne veillons pas, dès aujourd’hui, à assurer l’information et la formation leur permettant de décrocher ce nouveau statut.

La réforme prévoit que le travailleur remette un dossier explicitant sa pratique professionnelle dans le but d’obtenir une attestation reconnaissant son activité dans le secteur. Le ministre fédéral a par ailleurs clairement précisé que la responsabilité de la formation reposait sur les Communautés. C’est un élément étonnant de cette réforme: le diplôme délivré par une ESA reconnaît la capacité d’action professionnelle de chaque étudiant sortant; or, lorsqu’il entre dans le monde du travail, l’étudiant est tenu de remplir un dossier pour être reconnu. En soi, le diplôme artistique pourrait – ou devrait –, constituer une preuve attestant de la capacité à faire carrière dans l’art et la culture. Pourtant, la réforme exige le dépôt d’un dossier. Pour ma part, j’estime que la possession d’un diplôme est une preuve suffisante.

Avez-vous été en contact avec les ministres fédéraux qui sont à la manœuvre de la réforme? Que pensez-vous de cette demande d'attestation au regard de la valeur du diplôme? N'est-ce pas redondant? Quelle est votre lecture? Le diplôme ne suffit-il pas à démontrer que son détenteur a la volonté de faire une carrière artistique? Un étudiant sort d'une ESA avec un diplôme en poche, mais on lui demande encore s'il est bien un artiste. Il me semble tout à fait cohérent que la détention du diplôme en soit l'affirmation. S'il est compréhensible de demander à une personne autodidacte de décrire son plan de carrière, faut-il faire de même pour un étudiant d'une ESA qui a mené une recherche ou participé à des auditions à la fin de son cursus pour accéder à son master? Comment les directions des ESA et vous-même réagissez-vous à cette situation? N'y a-t-il pas là un risque de dévaloriser le diplôme?

En l'état, nous devons bien avancer et structurer le statut, mais il incombe aux ESA de prendre leurs responsabilités pour former et informer de façon optimale les étudiants afin de les aider à comprendre la réforme et le statut d'artiste et de les préparer à présenter rapidement un plan de carrière. La loi étant bientôt adoptée, il s'agit de préparer nos étudiants au mieux. Je pense par exemple à la création d'un module apprenant à élaborer ce dossier en fin d'études, l'idéal étant sans doute d'élaborer le dossier lors de la dernière année d'études pour le présenter rapidement en sortie de cursus. À titre d'exemple, l'École nationale supérieure des arts visuels de la Cambre (ENSAV La Cambre) allège les cours de la dernière année pour permettre aux étudiants de se concentrer sur leur œuvre artistique. Les étudiants pourraient profiter de cette fenêtre pour s'interroger sur leur carrière.

Quelle est votre position sur la transformation potentielle qu'appelle cette réforme au sein des ESA? Aura-t-elle un impact? Certaines ont-elles déjà réagi à la création d'un module d'information et de formation spécifique au plan de carrière? Si oui, lesquelles? Selon quelles modalités? Avez-vous été consultée à ce sujet?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je n'ai pas été consultée par les ministres fédéraux sur la reconnaissance du statut d'artiste qui ne relève d'ailleurs pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne suis pas non plus consultée quand il est question de valoriser des activités professionnelles liées au diplôme délivré par l'enseignement supérieur, quelles que soient les spécialités concernées.

Si un diplôme délivré par une ESA – comme tout diplôme de l'enseignement supérieur – atteste de la réussite des études, confère à la fin d'un cycle un grade académique et reconnaît les capacités d'action professionnelles, il n'atteste pas en soi d'une activité professionnelle artistique factuelle. Distinguons l'octroi

d'un diplôme sur la base de la réussite des études et la reconnaissance d'une activité professionnelle.

Que ce soit pour l'octroi du statut d'artiste ou pour l'accès à une fonction de chargé d'enseignement ou de professeur en ESA, des exigences liées à l'exercice d'une certaine activité professionnelle ne remettent pas en cause la valeur du diplôme. Ainsi, sans déprécier les diplômes, de quelque finalité que ce soit d'ailleurs, il ne suffit pas d'avoir une volonté de carrière pour prétendre au statut d'artiste qui est censé attester d'une activité professionnelle artistique reconnue en tant que telle.

Quant à l'information et à la formation relatives à ce nouveau statut, les ESA organisent des cours relatifs aux aspects légaux et juridiques, ainsi qu'au marketing, liés à la concrétisation d'activités artistiques. Je n'ai pas été interrogée par les ESA sur un éventuel module ou toute autre forme de préparation à un plan de carrière dès la dernière année d'études qui serait proposés en fin de cursus. Les ESA n'ont pas manifesté le besoin de l'organiser.

Bien souvent, la réflexion sur un projet artistique ou l'affirmation d'un langage artistique propre n'est pas mûre à la sortie des études. Cela prend du temps. En revanche, les contacts entre les artistes en devenir et les acteurs de terrain, comme les managers, peuvent faire l'objet de séminaires ou de conférences. Plusieurs ESA agissent déjà dans ce sens. Je ne doute pas que des initiatives de ce type permettront aux étudiants de mieux appréhender les liens entre les études suivies et les perspectives professionnelles liées au statut d'artiste.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la clarté de vos réponses. Toutefois, je regrette leur teneur. Quand vous allez vous battre au niveau fédéral pour des numéros de l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (INAMI), c'est dans l'optique de permettre aux étudiants en médecine d'avoir accès à cette profession. Dans le cas des études artistiques, un processus qui permettrait à des étudiants de devenir des professionnels grâce à un statut est instauré. Vous le reconnaissez, cela prend du temps de se projeter dans une carrière artistique. Cela signifie que les étudiants terminant des études artistiques ont besoin de ce statut le plus vite possible pour mettre à profit tout le temps dont ils disposent pour leurs créations.

Je m'étonne de vos réponses: si le niveau de pouvoir fédéral n'est pas entré en contact avec nous, cela ne vous empêche pas, vous, de l'interpeller. Ce ne sont pas forcément les ESA elles-mêmes qui demandent que les artistes soient préparés à postuler au statut. Dans tous les cas, les étudiants et les professionnels dénoncent aujourd'hui un déficit majeur, dans l'enseignement supérieur artistique, par rapport à la formation à la gestion de projets artistiques. Une telle préparation devrait aborder, par exemple, la manière de construire un projet professionnel dans le monde artistique ou le choix entre la voie de l'indépendance, celle de l'emploi et celle de l'intermittence.

En 2022, il est nécessaire et essentiel que les étudiants en arts bénéficient d'une formation optimale sur la manière dont ils pourront exploiter professionnellement leurs compétences artistiques. Je reviendrai ultérieurement sur ce sujet, sur lequel il faut absolument avancer. Il serait regrettable de ne pas le faire dans le cadre de la réforme du statut de l'artiste.

1.2 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Partenariat entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et SABCA Technologies»

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Fleuron belge de l'industrie aérospatiale, la Société anonyme belge de constructions aéronautiques (SABCA) vient de s'installer à Louvain-la-Neuve. Le 18 octobre dernier, à l'occasion de la *Belgian Space Week*, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a formalisé un partenariat de recherche avec la SABCA, qui s'est concrétisé par la création de la filiale SABCA Technologies. Celle-ci développera, en partenariat avec l'UCLouvain, de nouveaux systèmes d'actionnement pour lanceurs spatiaux permettant de contrôler le vol des fusées avec précision.

La SABCA est actuellement un des leaders dans la conception de ces engins et, surtout, le seul fournisseur de tels systèmes en Europe. Aujourd'hui, la technologie est en constante évolution, notamment avec l'apparition d'une nouvelle génération de systèmes, désormais électromécaniques et plus efficaces. Ces engins sont présents sur la fusée Vega-C et seront prochainement installés sur Ariane 6, ainsi que sur les lanceurs Themis. Ils seront également transposés dans l'aviation civile, sur les appareils d'Airbus ou encore sur le plus grand dirigeable du monde.

Actuellement, une dizaine d'ingénieurs sont chargés du développement de ces systèmes d'actionnement. L'équipe de SABCA Technologies a pris ses quartiers au *Monnet Innovation Center*. Il s'agit d'un partenariat mutuellement bénéfique grâce auquel l'entreprise SABCA profitera d'un soutien universitaire dans le développement des engins, dans la modélisation électromagnétique, dans la conception et lors des essais des moteurs et des capteurs. Pour l'UCLouvain, il s'agit d'un modèle de coopération entre les mondes académique et industriel. La SABCA devrait d'ailleurs créer de l'emploi en recherche et développement, puisqu'une vingtaine de personnes supplémentaires seront engagées pour deux ans. En outre, cette structure offrira un débouché aux étudiants dans le cadre de leurs stages et mémoires. À terme, l'objectif est d'élargir les collaborations avec les départements utiles de l'UCLouvain, tout en renforçant la plateforme Louvain4Space.

Madame la Ministre, avez-vous été associée à la création de ce partenariat entre l'UCLouvain et la SABCA? Connaissez-vous les termes de cet accord? Un pôle opérationnel est-il en train de se former avec l'UCLouvain et, éventuellement, avec d'autres institutions partenaires? En outre, une concertation est-elle assu-

rée entre la Communauté française, la Région wallonne et la ville de Louvain-la-Neuve? Un budget a-t-il été prévu afin de développer les infrastructures et laboratoires de l'université dans ce domaine? D'autres collaborations de ce type sont-elles prévues au sein des universités et pôles de recherche dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Des montants sont-ils prévus à cet effet? Il conviendrait de favoriser ces partenariats, car ils constituent un modèle de coopération entre les mondes académique et industriel.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En Belgique, l'autorité fédérale et toutes les entités fédérées peuvent financer la recherche dans les limites de leurs compétences respectives et dans le respect de la Constitution et des lois spéciales. Tous assument donc des rôles complémentaires. Ainsi, l'autorité fédérale finance la recherche dans le domaine spatial et est responsable des relations avec l'Agence spatiale européenne (ESA, *European Space Agency*), qui est un gros pourvoyeur de fonds dans ce domaine.

Le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles consiste à financer la recherche visant l'excellence de l'enseignement supérieur. Je n'ai donc pas la prérogative de lancer des appels à projets thématiques ou de chercher à orienter le financement vers un secteur économique particulier. En revanche, les Régions orientent le financement de la recherche pour soutenir l'innovation en fonction de leur tissu économique. La Région wallonne a choisi depuis longtemps de soutenir le secteur spatial et a créé le pôle Skywin, il y a de nombreuses années, pour favoriser les coopérations entre universités, hautes écoles et centres de recherche dans le domaine spatial.

Je me réjouis du partenariat entre l'UCLouvain et la SABCA, mais il est le fruit de la politique menée par le ministre wallon Willy Borsus. Vous pourriez donc lui adresser votre question, Monsieur le Député.

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. J'entends que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas intervenue dans ce partenariat et que l'opérateur est bien le pôle Skywin.

1.3 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis Bruxelles (suivi)»

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Le 13 octobre dernier, le gouvernement a approuvé en dernière lecture le projet de décret organisant la fusion entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis-Bruxelles. Les deux universités ont décidé de fusionner en 2017, une union déjà appliquée dans les faits, mais qui attend encore les modifications décrétales nécessaires pour finaliser le processus, entre autres sur le financement de l'enseignement supérieur et sur les habilitations.

Mon groupe défend la liberté des établissements d'enseignement supérieur de s'associer, et ce, sans conditions. Nous avons toujours ardemment soutenu ce principe constitutionnel. Je suis donc préoccupé par les conditions imposées par le gouvernement pour que ces universités puissent parachever leur fusion, au mépris des libertés d'association et d'enseignement garanties par la Constitution. Mon groupe est interloqué par le fait que leur droit de s'associer soit conditionné à des restrictions d'habilitations et à des réformes systémiques de l'enseignement supérieur. La fusion est présentée par le gouvernement comme un élément qui accompagne de multiples réformes: une révision de la loi de financement des universités, des modifications des allocations d'études, une réforme du financement des bâtiments universitaires... Et quoi d'autre encore? En examinant les textes qui seront soumis à notre Parlement, nous allons découvrir le prix politique auquel vous, Madame la Ministre, avez consenti pour cette fusion, qui devrait pourtant être possible sans restriction.

Au regard des libertés d'association et d'enseignement, comment justifiez-vous qu'il faille noyer cette fusion dans un «*package deal*» de réformes structurantes qui n'y sont pas liées? Pouvez-vous esquisser les dernières avancées de cet accord de majorité ainsi que chaque réforme qui en découlera? Quelles sont les prochaines étapes? Le gouvernement s'est-il accordé sur un calendrier pour ces réformes?

Le gouvernement a adopté définitivement le projet de décret organisant la fusion entre l'UCLouvain et l'Université Saint-Louis-Bruxelles. Néanmoins, la notification précise que son dépôt au Parlement sera simultané à celui du projet de décret concernant les habilitations qui, sauf erreur de ma part, a été envoyé au Conseil d'État. Pouvez-vous toutefois nous exposer les termes de cette fusion telle qu'entérinée par le gouvernement dans le projet de décret dont le dépôt est suspendu? Par ailleurs, quelles sont les concessions figurant dans le projet de décret concernant les habilitations? Pouvez-vous nous assurer que la fusion sera pleinement effective à la rentrée de 2023, même si le chantier des autres réformes n'est pas terminé?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Au début de cette année, le gouvernement s'est entendu sur un ensemble de chantiers à mener en vue de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur et son accessibilité, favoriser une meilleure utilisation des moyens publics et réduire certains effets négatifs de la concurrence entre les établissements.

Pour ce faire, le gouvernement a défini une série de mesures, dont la mise en œuvre de la fusion entre l'UCLouvain et l'Université Saint-Louis-Bruxelles, la révision du mécanisme d'octroi des nouvelles habilitations et la révision de la répartition du refinancement des universités. Après le décret du 2 décembre

2021 modifiant décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et la réforme de la formation initiale des enseignants, ces chantiers constituent le troisième volet des vastes réformes de l'enseignement supérieur entreprises depuis le début de mon mandat.

Les textes relatifs aux trois mesures que je viens de citer vous seront présentés prochainement en commission. Nous aurons tout le loisir d'en discuter de manière approfondie à cette occasion.

Concernant plus particulièrement la fusion, je rappellerai simplement que j'ai toujours défendu, tout comme mon parti politique, la liberté de fusion et d'association et j'ai marqué ma volonté d'accompagner ce projet de fusion jusqu'à son aboutissement. Par ailleurs, en ce qui concerne l'entrée en vigueur de la fusion, pour autant que les deux universités concernées aient établi leur proposition de fusion conformément au décret, la fusion pourra être effective dès la rentrée 2023, sous réserve que le décret soit voté par ce Parlement.

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Je vous demandais, Madame la Ministre, des précisions sur le texte qui a été envoyé après l'accord du gouvernement au Conseil d'État. Je n'ai pas eu de réponse et j'en prends acte. Je n'ai pas eu non plus d'éclaircissements sur la liberté constitutionnelle des établissements de l'enseignement supérieur de s'associer comme bon leur semble. C'est évidemment un regret. Que la fusion des universités soit liée à des réformes structurelles est troublant. Je me réserve le droit d'y revenir lorsque les textes seront soumis à notre Parlement. Vous n'avez toutefois pas précisé le moment de l'arrivée de ces textes. Je constate que le flou reste la règle.

1.4 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Statut des étudiants-représentants (suivi)»

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – La représentation étudiante est un élément central de la vie démocratique et de son apprentissage dans l'enseignement supérieur. Pourtant, le système de représentation étudiante est en crise et sa légitimité est remise en cause. La représentation étudiante est souvent critiquée pour son manque de démocratie et d'efficacité, ainsi que pour sa complexité. Par conséquent, l'engagement des étudiants est de plus en plus faible. Ce désengagement a notamment entraîné une réflexion sur le statut spécifique des étudiants-représentants, ainsi que sur les dispositions décrétales en vigueur.

Pour rappel, le décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur (décret «Participation») encadre les droits, devoirs et missions des étudiants-représentants. Ce décret ne leur accorde toutefois aucun statut particulier. La représentation étudiante est donc un investissement, dont la conciliation avec certaines activités

d'apprentissage peut freiner l'engagement des étudiants, voire l'exercice des missions qui leur sont confiées par décret. L'octroi d'un statut particulier aux étudiants exerçant un mandat de représentant est une piste à envisager, que ces derniers siègent au sein d'un conseil de faculté ou d'option, d'un conseil étudiant, d'une organisation représentative communautaire ou encore de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Madame la Ministre, j'ai cru comprendre que vous avez interrogé l'ARES à ce sujet afin d'envisager différentes solutions, notamment en s'inspirant de la situation en vigueur à l'étranger. À titre d'exemple, un statut spécifique d'étudiant-représentant existe en Allemagne et en Turquie, où ces étudiants bénéficient de certains avantages: rémunération, ajout de crédits spécifiques ou d'un point de moyenne supplémentaire sur leur note en fin d'année, mention sur leur diplôme. Il semblerait qu'il y ait désormais des avancées concernant les étudiants-représentants à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et à l'Université de Liège (ULiège).

Dès lors, qu'est-il ressorti de vos derniers échanges avec l'ARES? Des pistes de réflexion ont-elles été envisagées, en se basant notamment sur la réglementation en vigueur à l'étranger? Un incitant et une valorisation du sacrifice des étudiants-représentants ont-ils été envisagés? L'ajout de crédits spécifiques ou l'octroi d'un point de moyenne supplémentaire semblent être des pistes à étudier. Une généralisation du statut des étudiants-représentants est-elle prévue au sein des établissements d'enseignement supérieur? Qu'en est-il des étudiants qui ne sont pas engagés? Comment pouvons-nous renforcer la formation à la vie citoyenne dans les établissements d'enseignement supérieur, afin que les étudiants s'engagent dans la société à l'avenir? Quelles sont les pistes envisagées en vue de dynamiser la représentation des étudiants et de revaloriser leur statut?

Enfin, de manière générale, la participation étudiante est centrale, mais le manque de pluralisme n'encourage pas l'investissement des étudiants. Sur ce point, comment les travaux sur la réforme du décret «Participation» évoluent-ils? Vous sembliez plaider en faveur d'une modification décrétole, mais le dossier est au point mort. Un projet de réforme est-il toujours attendu? Où en sont les discussions avec l'ARES, la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) et les conseils étudiants indépendants sur ce point?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'étude réalisée par les services de l'administration en collaboration avec les services de l'ARES et les échanges avec les interlocuteurs concernés ont permis d'identifier de nombreux aspects à prendre en considération dans le cadre de la réforme de la participation étudiante. Je pense notamment aux missions respec-

tives des conseils et organisations représentatives des étudiants, aux moyens de susciter la participation étudiante ou encore à la formation des représentants.

Il me paraît quelque peu excessif de parler de «sacrifice des étudiants-représentants», car leur investissement relève d'un engagement volontaire. Celui-ci est également formateur, car il permet l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances. Il suscite en outre de nouvelles rencontres qui forgent la vie étudiante et associative.

Comme précisé lors de la réunion du 29 mars 2022 de notre commission, la question de la valorisation de cet engagement a été abordée avec les étudiants-représentants. Pour rappel, ceux-ci étaient divisés sur le principe et la nature de la valorisation. En revanche, il existe une demande appuyée tant par les établissements que par les étudiants-représentants pour que ces derniers soient correctement formés et informés sur leurs missions. Ces éléments sont envisagés dans le cadre de la réflexion, de même que les moyens pour susciter la participation étudiante. Les établissements ont identifié un certain nombre de bonnes pratiques que j'ai précisées lors de ma réponse en commission, le 29 mars dernier.

La réflexion relative à la réforme du décret se poursuit. Pour rappel, le travail réalisé par l'administration est conséquent: il intègre des analyses juridiques, historiques et comparatives. En effet, la participation étudiante mérite une réflexion aboutie et je demeure toujours en attente des conclusions du congrès de la FEF qui portait précisément sur la représentation étudiante. Le sujet reste donc d'actualité et je souhaite présenter un projet de réforme d'ici la fin de la législature.

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, je prends note de votre calendrier pour le projet de réforme. J'entends bien que les concertations ne sont pas simples, mais il est nécessaire d'avancer sur le sujet pour aboutir dès que possible à des résultats et répondre ainsi à la demande bien réelle du secteur.

1.5 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Réforme des rythmes académiques dans le supérieur (suivi)»

1.6 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Réforme du calendrier académique»

1.7 Question de M. Martin Casier, intitulée «État des lieux des réflexions autour de la réforme des rythmes académiques»

1.8 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Nouveaux rythmes scolaires et impact sur le transport des étudiants du supérieur»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Poussés par la réforme des rythmes scolaires, les responsables des universités et hautes écoles planchent sur un nouveau calendrier académique. Dans vos dernières déclarations, Madame la Ministre, vous avez souligné que l'objectif était avant tout de proposer la meilleure année académique possible, pour améliorer la qualité des apprentissages, et ce, dans l'intérêt des étudiants. Vous avez toutefois rappelé que l'enseignement supérieur n'était pas une variable d'ajustement pour l'enseignement obligatoire et que les rythmes académiques n'ont jamais été complètement alignés sur ceux de l'enseignement obligatoire.

Aujourd'hui, un consensus semble avoir émergé. Un groupe de travail assure d'ailleurs une concertation avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur afin de réfléchir à l'instauration d'un calendrier académique qui améliore la qualité de l'enseignement supérieur et qui articule mieux les périodes d'apprentissage, de blocus, d'évaluation et de congés. Je partage cette volonté.

Vous avez déclaré qu'il existait un consensus autour de différents éléments. Ces éléments doivent encore être avalisés par le conseil d'administration de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Selon l'agence Belga, il semble toutefois que les premiers principes définis par le groupe de travail de l'ARES ont provoqué ici et là des questions et des réactions contrastées. Vous avez ainsi annoncé le lancement d'une grande consultation des différents acteurs. La réforme pourrait donc prendre plus de temps que prévu et risque de ne pas intervenir durant la présente législature. Vous avez déclaré que des avancées significatives étaient peu probables pour la rentrée de 2023 et que la réforme pourrait être concrétisée en 2024. Malgré l'enthousiasme de ces dernières semaines, il semblerait qu'il faille désormais faire preuve de réalisme et trancher les questions restées en suspens.

Où en sont les travaux de l'ARES et du groupe de travail? Une réunion était prévue le 24 octobre dernier. Quelles pistes ont-elles été envisagées? Quel est le calendrier des prochaines réunions du groupe de travail? Quelles sont les prochaines étapes? Où en sont les travaux actuels et la concertation avec les établissements d'enseignement supérieur? Quelles questions restent-elles en suspens? Quelles difficultés relève le secteur?

Concernant l'évaluation, est-il question de rapprocher les actuelles sessions de juin et de septembre? D'après certains établissements, ce rapprochement aurait des vertus pédagogiques. Mais cela reste à prouver. Par ailleurs, la discussion porte-t-elle aussi sur une modification de la manière d'évaluer les étudiants de l'enseignement supérieur? Est-il envisagé d'évaluer les étudiants de manière formative et continue, plutôt que par des sessions d'évaluations sommatives ou certificatives?

Enfin, quelle concertation menez-vous avec l'ensemble des secteurs concernés par la future réforme, à savoir les mouvements de jeunesse, l'accueil extrascolaire et les clubs sportifs?

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – La perspective d'une réforme du calendrier académique me réjouit. Si cette réforme aboutit en étant pensée et adoptée par les premiers concernés, en ce compris les étudiants, elle peut être la promesse de magnifiques avancées sur plusieurs niveaux: le bien-être au travail, le bien-être aux études, les meilleures méthodes d'apprentissage et d'évaluation, un meilleur taux de réussite et un meilleur vivier de recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans un récent entretien, Madame la Ministre, vous avez parlé de «révolution copernicienne». Vous avez raison! N'ayons peur ni du changement ni du progrès! Vous connaissez la position du parti Ecolo à ce sujet. Je vois s'exprimer dans la presse et sur les réseaux sociaux des voix plus réservées par rapport à cette réforme. Cela veut dire que les acteurs de terrain s'emparent de la question dans les établissements et campus. C'est positif!

Depuis nos derniers échanges en commission à ce sujet, avez-vous eu des nouvelles de la manière dont ce dossier est traité au sein de l'ARES? Quand devrait arriver la décision du conseil d'administration de l'ARES? Quand aura lieu la consultation que vous aviez annoncée? Quand pensez-vous faire aboutir ce dossier?

L'espacement entre la première et la deuxième session de fin d'année est une source de préoccupation pour les étudiants. Nous devons être particulièrement attentifs à cet aspect. C'est pourquoi il est primordial de faire en sorte que la réforme du calendrier académique aille de pair avec une réforme pédagogique, repensant les modes d'apprentissage, et une réforme des modes d'évaluation. L'une ne peut pas aller sans les deux autres.

Partagez-vous ce point de vue? Ces trois aspects sont-ils bien à l'ordre du jour du groupe de travail de l'ARES? Quels outils sont-ils prévus pour soutenir les personnels enseignants et académiques afin qu'ils mettent en œuvre ces nouvelles méthodes? Une formation des professeurs d'université est-elle à l'ordre du jour, à la manière du certificat d'aptitude approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES)?

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, en réponse à la dernière intervention de mon groupe au sujet des rythmes académiques, vous avez indiqué qu'un consensus semblait se dessiner au sein du groupe de travail de l'ARES. Les points de ce consensus étaient l'avancement de la rentrée académique, l'immunisation de la période du congé d'hiver – en d'autres termes, la création de véritables congés à cette période –, le ménagement de réelles périodes de repos pour les étudiants et les enseignants, le maintien du volume des apprentis-

sages, le rapprochement de la seconde session de juin et la mise en œuvre d'une réelle coupure estivale entre deux années académiques.

La presse a mentionné ces balises au travers de différentes interventions d'acteurs universitaires. Cela a entraîné des discussions et, parfois, fait naître des inquiétudes au sein de la communauté étudiante, ainsi que dans le chef de certains acteurs du monde de l'enseignement supérieur. En témoigne une carte blanche parue dans «*Le Soir*» le 26 octobre dernier.

Madame la Ministre, quel est l'état des lieux des discussions qui ont cours au sein de l'ARES? Une date pour un rapport final a-t-elle été fixée? M. Lamotte a fait référence à une réunion du groupe de travail à la fin du mois d'octobre.

Pour mon groupe, cette réforme n'a de sens que si elle s'accompagne d'une réforme profonde tant de la pédagogie que des modes d'évaluation. Si cette condition n'est pas respectée, nous risquons de mettre en difficulté les étudiants ainsi que le corps scientifique et académique, puisque les sessions seront sans doute rapprochées et condensées. Sans une réforme en profondeur des méthodes d'apprentissage et d'évaluation, la réforme manquera son objectif. C'est précisément ce que dénoncent, dans différents sondages, les étudiants concernés, mais aussi l'Institut des hautes études des communications sociales (IHECS).

Par ailleurs, nous avons souvent entendu l'avis des universités concernant cette réforme, mais rarement celui des hautes écoles et des écoles supérieures des arts (ESA). Pouvez-vous nous présenter leurs avis? Tous les établissements se reconnaissent-ils dans les balises exprimées ci-dessus?

À la lecture des informations parues dans la presse, un élément fondamental semble absent et inquiète les étudiants. En effet, il n'est pas prévu un nombre minimal de semaines de blocus avant chaque période d'évaluation. Or, cette réforme doit proposer des évolutions relatives à la pédagogie, ainsi qu'aux manières d'évaluer et d'étudier. Si nous nous dirigeons vers une réforme du calendrier académique, des dispositions relatives au blocus et à la remédiation doivent absolument être intégrées dans le projet de décret de manière beaucoup plus formelle que précédemment. Cet aspect est-il pris en compte par le groupe de travail lors des discussions avec les différents acteurs? Par ailleurs, le groupe de travail s'est-il penché sur l'intégration de périodes de remédiation dans le calendrier académique?

Enfin, cette réforme est l'occasion à ne pas rater pour remettre en question les modalités d'apprentissage et d'évaluation. Des discussions à ce sujet ont-elles lieu au sein du groupe de travail? Si ce n'est pas le cas, ne serait-il pas opportun de demander à la Commission de l'aide à la réussite (CAR) de l'ARES de se positionner sur le sujet? Ne serait-il pas judicieux de consulter les conseillers académiques des établissements d'enseignement supérieur afin qu'ils puissent renseigner les bonnes pratiques aux établissements?

Selon mon groupe, cette réforme ne sera aboutie que si elle apporte une réelle plus-value pédagogique. Nous sommes à un moment historique et il convient de saisir l'opportunité qui se présente pour réformer en profondeur le mode d'apprentissage et d'évaluation au sein de nos universités, hautes écoles et ESA. Nous ne voulons pas d'une simple réorganisation des semaines.

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – La réforme des rythmes scolaires génère de nombreuses modifications dans le secteur des transports publics, en particulier durant les congés de l'enseignement obligatoire. Durant les vacances de la Toussaint, les étudiants de l'enseignement supérieur ont rencontré des difficultés pour se rendre sur leurs campus et dans leurs établissements. En effet, le TEC et la STIB ont étendu les horaires des congés scolaires à deux semaines. Cela rend l'accès des étudiants à leur campus particulièrement compliqué. Cette situation devrait se reproduire à Carnaval. À Pâques, la période de congé sera complètement désynchronisée.

Si la STIB et le TEC se sont adaptés aux nouveaux congés scolaires, la SNCB préfère, quant à elle, observer la situation jusqu'à la fin de l'année 2022. Les étudiants de l'enseignement supérieur sont en effet des usagers plus fréquents du train que les élèves de l'enseignement obligatoire.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance des nombreux désagréments qu'ont subis les étudiants de l'enseignement supérieur durant ces récents congés de Toussaint? Avez-vous assuré un suivi et une concertation sur ce point? Si j'insiste, c'est parce que rien ne semble être arrangé pour les congés de Carnaval et de Pâques. Qu'avez-vous donc entrepris, jusqu'à présent, pour atténuer les effets négatifs engendrés par ces nouveaux rythmes? Une concertation avec le TEC et la STIB a-t-elle eu lieu? Quelles solutions ont-elles été trouvées?

Si la STIB et le TEC se sont adaptés aux nouveaux congés scolaires, la SNCB préfère attendre. Avez-vous également assuré une concertation avec la SNCB, sachant que les étudiants de l'enseignement supérieur sont nombreux à utiliser le train parce qu'ils bénéficient de tarifs préférentiels?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La réflexion sur les rythmes académiques suit son cours au sein de l'ARES. Les réunions régulières permettent la concertation sur ce dossier complexe. Comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, le groupe de travail de l'ARES rassemble des représentants des universités, des hautes écoles, des ESA, des organisations syndicales et des étudiants, ainsi que des secteurs du sport et de la jeunesse. Les débats y sont nourris, se déroulent dans le respect de chacun et à l'écoute des priorités objectives des différents secteurs, qu'il s'agisse du sport ou de la jeunesse, ou des différents types d'enseignement.

Vu l'ampleur de la tâche, ce groupe de travail a besoin de temps. Il n'est ainsi pas possible d'exposer l'avancée du travail après chacune de ses réunions; cela pourrait même s'avérer contre-productif. Néanmoins, je peux vous indiquer, Messieurs les Députés, que le travail porte actuellement sur une réforme des rythmes académiques suivant la même logique que celle suivie dans l'enseignement obligatoire, et ce, pour parvenir à un meilleur équilibre entre le temps de travail et d'étude et les périodes de repos et de congé.

Si la réforme des rythmes académiques offrira des opportunités appréciables pour l'évolution des méthodes d'évaluation, elle n'est pas directement associée à une réforme de l'évaluation dans l'enseignement supérieur – car ce domaine relève de la liberté académique – ou à une réforme de la formation pédagogique des professeurs d'université.

En outre, l'idée d'imposer des principes et des pratiques communes dans les unités d'enseignement est difficilement compatible avec le respect de la liberté académique. N'oublions pas que, selon les types d'enseignement, les réalités sont très différentes. S'enfermer dans des périodes d'évaluation figées n'est pas une solution idéale pour tous. La souplesse est indispensable à la qualité de nos enseignements.

Si la concrétisation d'un nouveau calendrier académique est un exercice difficile, le groupe de travail de l'ARES a conscience que le passage d'un calendrier à un autre est un réel défi qu'il faut anticiper avec soin. En tout état de cause, en fonction de l'avancement des travaux, l'année 2023-2024 constituera au mieux une année de transition vers une réforme complète.

Messieurs les Députés, vous avez mentionné l'aide à la réussite. Je rappelle au passage que la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») visait précisément à améliorer et à intensifier l'aide à la réussite. Un budget spécifique avait d'ailleurs été alloué aux établissements d'enseignement supérieur. La réforme du calendrier académique n'a pas pour but de fragiliser cet acquis. Les institutions organiseront cette aide selon les besoins de leurs étudiants.

En ce qui concerne les transports en commun, je n'ai pas été informée de désagréments subis par les étudiants à la suite de modifications d'horaires décidées par la SNCB. Néanmoins, l'impact des possibles changements du calendrier académique sur les autres opérateurs concernés requerra certainement de faire preuve de souplesse de part et d'autre. Je veillerai à ce que les sociétés de transports en commun soient informées quant à la situation que vivent les étudiants.

Enfin, j'ai bien entendu les questions que peuvent susciter les premiers éléments annoncés concernant les rythmes académiques. C'est pourquoi, dès que l'ARES aura remis son avis, je souhaite lancer une large communication informative

auprès des différents acteurs de terrain. L'objectif est de garantir l'information et la sensibilisation à ce sujet au spectre large, dépassant le seul domaine de l'enseignement supérieur.

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous avez peu parlé de l'évaluation du cursus et du fonctionnement des rythmes scolaires. Or, ce sujet nous préoccupe. Il s'agira de préserver la liberté académique lors de la mise en œuvre des nouveaux rythmes. Je reste sur ma faim à ce sujet.

Par ailleurs, vous dites que vous allez lancer une vaste consultation informative d'autres acteurs, mais vous restez muette en ce qui concerne l'accueil extrascolaire, notamment les stages pour enfants. En effet, tant les familles que les mouvements de jeunesse sont concernés au premier chef par la question. Vous n'êtes pas sans savoir que les animateurs de mouvements de jeunesse sont principalement des étudiants et que cela engendre de gros problèmes d'organisation. Lors des vacances qui auront lieu au début du mois de mai, les étudiants seront en blocus. Cela posera un problème, tant pour les activités pour enfants que pour la formation des animateurs. En effet, ces formations sont souvent assurées par des étudiants qui sont aussi animateurs et formateurs dans les fédérations de mouvements de jeunesse, des centres de jeunes et des organisations de jeunesse. Rien n'est dès lors réglé à cet égard.

Attendez-vous à des problèmes collatéraux dans le secteur de l'accueil extrascolaire et le secteur associatif. Je vous invite à anticiper ces soucis plutôt qu'à m'obliger à revenir vers vous dans cinq mois avec une question plus précise.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, il convient de saisir cette opportunité historique en essayant de faire les choses de la manière la plus concertée possible, notamment en y associant les étudiants. Vous avez d'ailleurs rappelé que la FEF était associée au groupe de travail, tout comme le secteur de l'accueil extrascolaire. C'est un point sur lequel nous avons insisté et je me réjouis que ce soit le cas. La concertation doit toutefois se poursuivre, tout comme l'information, notamment pour rassurer les personnes concernées et expliquer de nombreux éléments, mais aussi pour prendre en compte les remarques apportées aujourd'hui dans le débat. On ne peut pas faire comme si elles n'existaient pas. Il faut intégrer ces différents éléments à la réflexion. J'apprends qu'une grande campagne de communication est annoncée et je m'en réjouis. Il faut tenir compte de toutes les remarques pour mener une réforme la plus cohérente et la plus complète possible.

Je reste convaincu que cette dernière ne fonctionnera que si nous faisons aussi évoluer les modèles et les méthodes pédagogiques. Si je respecte totalement la liberté académique, qui est fondamentale, notre rôle en tant que législateur est aussi d'encourager l'évolution de ces méthodes pédagogiques et de profiter de cette opportunité pour l'intégrer dans la réflexion. Sans cela, nous risquons de

rater en partie l'objectif. J'espère sincèrement que les acteurs pourront nous aider, dès à présent, dans ce projet.

1.9 Question de M. Martin Casier, intitulée «Pétition de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) pour lutter contre l'augmentation du coût de la vie et des études»

1.10 Question de M. John Beugnies, intitulée «Mobilisation étudiante à l'occasion de la Journée internationale de l'étudiant»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Martin Casier (PS). – Ces dernières semaines, la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) a lancé une pétition pour lutter contre l'augmentation du coût de la vie et des études. Si des mesures ont été annoncées à l'issue du conclave budgétaire, telles que l'extension du gel du minerval, d'autres chantiers sont encore cours. Je pense notamment aux réflexions autour des allocations d'études ou encore à celles relatives à une meilleure définition des supports de cours.

La FEF formule plusieurs revendications: la création d'une aide financière spécifique pour le logement, des repas à un euro, l'élargissement des critères d'octroi et une augmentation du montant des allocations d'études, des transports en commun gratuits pour tous les étudiants et étudiantes et des locaux ouverts en suffisance pendant l'hiver pour celles et ceux qui ont des difficultés à se chauffer.

Madame la Ministre, certaines de ces demandes dépassent les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, vous avez la responsabilité les rapporter aux entités concernées. Prévoyez-vous d'organiser une conférence interministérielle autour de la précarité étudiante? Par ailleurs, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) organise-t-elle encore des réunions avec les représentants des CPAS pour renforcer la coordination des actions sociales? Ces dernières sont essentielles pour guider les jeunes vers les aides existantes. Pour ce qui est des demandes vous concernant, où en sont les réflexions autour des allocations d'études?

Enfin, par rapport aux revendications relatives aux repas ainsi qu'à l'accès à des locaux pendant l'hiver, des réponses ont-elles été apportées aux étudiants? Ces éléments étaient présents dans la résolution que nous avons votée à l'unanimité. De plus, nous avons déjà discuté avec vous de circulaires à envoyer aux institutions pour mieux coordonner toutes les actions. J'espère que la situation a évolué, surtout à l'entame de l'hiver et de la crise énergétique que nous connaissons. Il s'agit d'une urgence. La possibilité d'une mutualisation des services au sein de certains pôles a-t-elle été analysée pour accélérer les actions?

Les témoignages des étudiants étaient déjà inquiétants pendant la crise de la Covid-19. Ils sont aujourd'hui alarmants. Des étudiants doivent choisir entre se chauffer, manger et payer leurs cours. Il ne s'agit pas de cas isolés, mais bien de nombreux étudiants qui rencontrent des difficultés majeures. Certains ont ainsi fait face à une indexation de près de 10 % de leur loyer. Bien que cela ne relève pas de vos compétences directes, cela grève profondément le portefeuille des étudiants. Pouvez-vous dès lors faire le point sur les mesures que vous et le gouvernement comptez prendre dans les mois à venir?

M. John Beugnies (PTB). – À l'occasion de la Journée internationale des étudiants, le 17 novembre, les étudiants et leurs organisations représentatives se rassembleront pour manifester leur colère avec le slogan «Face à l'augmentation du coût de la vie, c'est la dèche!». Leur colère est légitime. Nous vivons en effet l'une des pires crises du pouvoir d'achat de ces cinquante dernières années. De plus en plus de familles ne s'en sortent plus. Les étudiants multiplient les jobs pour essayer de faire face, mais la situation devient réellement compliquée.

La FEF demande dès lors plusieurs mesures: des repas à un euro dans chaque établissement, des aides aux logements, des transports en commun gratuits pour tous les étudiants, l'augmentation des bourses d'études et la mise à disposition de locaux chauffés en suffisance pendant l'hiver. Pour soutenir ces revendications, la FEF a d'ailleurs lancé une pétition qui a déjà récolté plus de 3 000 signatures.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des revendications de la FEF? Avez-vous prévu de rencontrer ses représentants à l'occasion de la Journée internationale des étudiants? Face à la terrible crise du pouvoir d'achat, pourquoi ne prenez-vous pas les mesures demandées par les organisations étudiantes, dans le cadre de vos compétences? Pour le reste, consultez-vous les autres niveaux de pouvoir?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai bien entendu pris connaissance des différentes revendications de la FEF. J'ai d'ailleurs personnellement échangé à ce sujet avec sa présidente, Emila Hoxhaj, le 28 octobre 2022.

Les demandes de la FEF reprises dans son communiqué de presse en vue de sa manifestation du 17 novembre dépassent les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourquoi je me suis adressée par courrier aux ministres compétents pour l'énergie, le logement, le transport et l'aide sociale afin de les sensibiliser et de connaître les décisions qui sont prises et les actions concrètes qui sont réalisées en faveur des étudiants, dont certaines sont répertoriées dans le cadre de la campagne «Aides-etudes.be» que nous avons lancée et que nous organisons. Les demandes de l'organisation étudiante concernent en effet majo-

ritairement leur champ d'action et non celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est principalement chargée d'organiser les études. Seule une action de tous les niveaux de pouvoir permettra de remédier aux situations difficiles rencontrées par certains jeunes.

Pour rappel, voici les revendications émises par la FEF durant la manifestation du 17 novembre et les niveaux de pouvoir qu'elles concernent. La FEF demande, premièrement, des logements étudiants à prix démocratiques. Ce sont les Régions qui ont la politique du logement entre leurs mains. C'est pourquoi j'ai interpellé la secrétaire d'État bruxelloise Nawal Ben Hamou et le ministre wallon Christophe Collignon. Deuxièmement, la FEF demande des abonnements pour les transports en commun à 12 euros pour tous les étudiants et sans limite d'âge, aussi bien à la STIB, au TEC et chez *De Lijn* qu'à la SCNB. Cela relève des ministres des Transports; j'ai donc interpellé les ministres Georges Gilkinet, Philippe Henry et Elke Van den Brandt. La FEF demande, troisièmement, des locaux en suffisance ouverts et accessibles pendant l'hiver. Au-delà des locaux habituellement accessibles dans les établissements, tels que les bibliothèques et les espaces publics numériques instaurés par les Régions, il existe également des initiatives locales, mais ce n'est pas le cas partout. C'est pourquoi j'ai interpellé les ministres Bernard Clerfayt et Christophe Collignon à ce propos.

Parmi les revendications qui concernent les domaines de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles figure la présence de cantines étudiantes proposant des plats chauds au prix d'un euro. La politique en matière de restaurants universitaires ou de cantines étudiantes dépend directement des établissements. Ces derniers peuvent utiliser les subsides sociaux qui leur sont alloués par la Fédération pour prévoir des mesures spécifiques. Ces politiques sont menées en interne, au sein des établissements, en concertation avec les étudiants et les institutions qui peuvent ainsi contribuer à la priorisation des mesures par rapport aux réalités de leur population étudiante et à leurs spécificités.

En outre, il revient aux pôles académiques d'offrir des services collectifs au personnel et aux étudiants, notamment des bibliothèques et salles d'études, des restaurants et des lieux conviviaux. C'est pourquoi, dans le cadre de la campagne «Aides-etudes.be», les pôles hennuyer et bruxellois, ainsi que le pôle de Louvain, ont recensé les différents restaurants universitaires, les restaurants sociaux et les épiceries solidaires et ont mis ces informations à disposition des étudiants.

Quant à la demande portant sur l'élargissement des critères d'octroi et l'augmentation du montant des bourses, une première réforme des allocations d'études a déjà eu lieu durant mon mandat, permettant d'étendre le champ des bénéficiaires et les critères d'octroi des allocations. Une deuxième série de changements est à l'étude et je rappelle que les bourses d'études sont indexées pour

tenir compte de l'augmentation du coût de la vie pour les étudiants précaires. Outre ces revendications spécifiques, il est évident que les ministres compétents dans le domaine de l'action sociale, à savoir Karine Lalieux à l'État fédéral, Alain Maron à la Région bruxelloise et Christie Morreale à la Région wallonne, jouent également un rôle pour lutter contre la précarité des jeunes. Je les ai aussi interpellés.

À ce propos, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) poursuit ses réunions avec les services sociaux des établissements et les CPAS. Les dernières ont eu lieu le 14 octobre à Liège et le 17 octobre à Gembloux. Tous les niveaux de pouvoir ont un réel rôle à jouer pour répondre aux défis auxquels les étudiants font face. Un avis de l'ARES le souligne en affirmant que les mesures qui pourraient être suggérées dépassent les seules compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et met en évidence le fait que de différents niveaux de pouvoirs – fédérations, Régions et État fédéral –devraient intervenir pour lutter efficacement contre la précarité étudiante, chacun dans les compétences qui lui sont propres. La résolution adoptée le 23 juin 2021 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, conjointement avec le Parlement wallon, l'Assemblée de la Commission communautaire française (COCOF) ainsi qu'une délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, le démontre également.

Avant d'être des étudiants, nos jeunes sont des citoyens qui, comme l'ensemble de la population, font face à une situation difficile due aux crises à répétition. Il est crucial de leur permettre de poursuivre leurs études sereinement. Cela demande un engagement fort de la part de tous les niveaux de pouvoir, comme l'a fait la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le début de la législature. Les réponses de mes collègues à mon courrier permettront, je l'espère, de mettre en évidence les actions déjà entreprises ou de nouveaux projets, au bénéfice de nos étudiants.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, je ne peux qu'être en désaccord avec votre raisonnement. Vous parlez d'une action commune des différents niveaux de pouvoir: cela tombe bien, puisque ce sont les mêmes partis qui en composent les majorités! Je ne comprends donc pas pourquoi les choses n'avancent pas. Les étudiants galèrent plus que jamais: il suffit de voir les files qui reprennent pour les colis alimentaires. Les étudiants doivent trouver deux, voire trois jobs pour boucler les fins de mois, évidemment aux dépens de leurs études. J'aimerais aussi préciser que la prostitution estudiantine augmente. Une situation exceptionnelle requiert des mesures exceptionnelles.

Nous ne pouvons pas être satisfaits de la politique actuelle. J'ai fait l'exercice de compter les mesures inscrites dans la résolution interparlementaire contre la précarité étudiante qui ont été réellement appliquées. Cela fait un an et demi que cette résolution interparlementaire a été votée et, sur les 65 demandes,

moins de quatre mesures ont été réalisées et huit ont été lancées. C'est largement insuffisant. Pourtant, les revendications sont légitimes. Tout ce que les étudiants demandent, c'est de pouvoir se loger, manger et étudier dans de bonnes conditions. Ils ont bien raison de se battre pour que les lignes bougent enfin. Nous non plus, nous ne lâcherons rien pour mettre en avant leur combat.

1.11 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Grève du 9 novembre»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Une grève nationale a été menée en front commun le 9 novembre. Cette grève interprofessionnelle avait pour objectif de revendiquer des augmentations réelles de salaire dans un contexte d'inflation et de hausse des prix de l'énergie qui met en difficulté de nombreux ménages.

De nombreux membres des personnels des universités, écoles supérieures des arts (ESA) et hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont marqué leur solidarité avec les étudiants qui ont fait grève pour lutter contre la précarité étudiante et pour obtenir de meilleures conditions d'étude. Les personnels des établissements d'enseignement supérieur ont dénoncé, une fois encore, le sous-encadrement chronique au sein des établissements et les problèmes que cela pose face à la hausse du nombre d'étudiants sur les campus.

Madame la Ministre, quelles mesures avez-vous prises afin de répondre aux revendications des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur? Avez-vous rencontré des délégations d'étudiants et de responsables académiques lors de la grève du 9 novembre? Quels engagements avez-vous pris à cette occasion?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je précise que la grève générale du 9 novembre dernier concernait le pouvoir d'achat des travailleurs salariés, en lien avec la loi sur la norme salariale. Les revendications portées s'adressaient donc au gouvernement fédéral. Par conséquent, Monsieur le Député, vos questions n'ont pas de lien avec cette grève.

Cependant, le contexte actuel de crise énergétique inquiète toute la population, y compris donc les étudiants et les membres des personnels de l'enseignement supérieur. Concernant ces derniers, il a été décidé au mois de juin dernier, avec les représentants des organisations syndicales, que nous nous réunirions tous les deux mois pour discuter tant de thématiques générales que de problèmes spécifiques touchant certains membres du personnel. Ces réunions sont très constructives et me permettent de prendre réellement connaissance des problèmes que rencontrent les membres du personnel sur le terrain.

Par ailleurs, le protocole sectoriel pour la période 2021-2024 contient de nombreuses mesures visant à améliorer la carrière des membres du personnel. Je

veille attentivement à ce que les engagements repris dans ce protocole soient mis en œuvre dans les délais prévus.

Concernant plus spécifiquement le sous-encadrement, le refinancement de l'enseignement supérieur vise notamment à répondre à cette problématique. S'agissant des étudiants, je vous renvoie à ma réponse aux questions posées aujourd'hui par MM. Casier et Beugnies au sujet de la manifestation de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF).

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Il est vrai que les revendications exprimées lors de la grève étaient beaucoup plus larges. Notons toutefois que, parmi les manifestants, figuraient de nombreux membres des personnels de l'enseignement supérieur, ainsi que des étudiants. Je suis heureux d'entendre que des rencontres régulières sont organisées.

Quant au refinancement, il est important que les moyens soient consacrés au renforcement de l'encadrement. Il s'agit d'un important levier dans l'aide à la réussite et la lutte contre la précarité étudiante. Les personnels de l'enseignement supérieur méritent des engagements concrets pour les soutenir.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h30.*